|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT)****29ème réunion, virtuelle, 8-12 novembre 2021** | A close up of a sign  Description automatically generated |
|  |  |
|  | **Document** **TDAG-2****1/2/11-F** |
|  | **9 novembre 2021** |
|  | **Original:** **anglais** |
| Présidente du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT) |
| Projet de Déclaration de la CMDT |
|  |
| **Résumé:**On trouvera dans le présent document le projet de Déclaration de la CMDT, qui est le fruit des discussions tenues lors de la réunion du 9 novembre 2021.**Suite à donner:**Le GCDT est invité à examiner le présent document et à approuver le texte qui y figure.**Références:**Aucune. |

Projet de Déclaration de la CMDT

Nous, hauts représentants des États membres de l'UIT, délégués et participants **approuvons la présente Déclaration** à la huitième Conférence mondiale de développement des télécommunications tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) du 6 au 15 juin 2022, sur le thème "**Connecter ceux qui ne le sont pas encore afin de parvenir au développement durable"**.

Nous déclarons que:

1) Les télécommunications/technologies de l'information et de la communication (TIC) constituent désormais la base de chaque secteur économique et un véritable catalyseur qui améliore le quotidien des habitants de la planète, grâce à l'inclusion sociale, à des emplois décents et à l'épanouissement personnel. Pourtant, en 2021, quelque 3,7 milliards de personnes ne sont toujours pas **connectées** et ne peuvent tirer parti du potentiel de transformation des TIC.

2) **La crise liée au COVID-19** a fait naître de nombreux défis et bouleversé notre façon de vivre, de travailler, d'apprendre et de faire des affaires. À l'ère du numérique, il est indispensable de disposer d'une connectivité large bande universelle, sûre et financièrement abordable, fondée sur des solutions numériques centrées sur l'humain et respectueuses de l'environnement, qui permette de stimuler la productivité et l'efficacité, d'éliminer la pauvreté, d'améliorer les conditions de vie et de faire en sorte que le développement durable devienne une réalité pour tous. Le renforcement de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des réseaux et des plates-formes numériques demeure un défi crucial à relever.

3) Il subsiste des inégalités qui continuent de se creuser en ce qui concerne l'utilisation des données et des technologies numériques centrées sur les TIC, ainsi que les **ressources humaines dotées de compétences numériques** entre les régions, entre les pays et au sein des pays dans les zones urbaines et rurales, et entre les femmes et les hommes. Nous sommes conscients que des TIC disponibles, financièrement abordables, fiables, efficaces et accessibles, lorsqu'elles sont mises à profit grâce à des compétences numériques adaptées, peuvent constituer de puissants moteurs du développement et contribuer à un rétablissement rapide, inclusif et résilient dans le contexte de la pandémie de COVID-19, tout en veillant à ce que personne ne soit laissé de côté. Le renforcement des capacités dans différents domaines liés aux TIC, notamment la gestion du spectre des fréquences, demeure un enjeu de taille.

4) **L'inclusion numérique** est une nécessité, et l'insuffisance des capacités numériques ainsi que le déficit de compétences numériques constituent des obstacles majeurs à la **transformation numérique et à l'économie numérique**. La demande de personnel doté de compétences numériques va augmenter avec l'accélération du passage à la transformation numérique. Certes, de nombreuses personnes ont perdu ou vont perdre leur emploi en raison de la pandémie de COVID-19, mais l'économie numérique peut favoriser la création de nouveaux emplois axés sur les TIC.

5) Il ne nous reste que neuf ans pour atteindre les **Objectifs de développement durable**. Les télécommunications/TIC sont des vecteurs de changement propres à façonner un avenir meilleur. Les télécommunications/TIC jouent un rôle déterminant dans les activités multi‑parties prenantes et l'échange de bonnes pratiques, comme cela a été énoncé dans le cadre du **Sommet mondial sur la société de l'information**.La coopération multi-parties prenantes constitue un cadre permettant à tous de conjuguer leurs efforts, d'exploiter les possibilités et de tirer parti des innovations qu'offrent des technologies numériques nouvelles et efficaces, tout en atténuant les risques, afin de progresser collectivement sur la voie du développement durable.

6) **Les pays en développement**,et en particulier les pays les moins avancés (**PMA**), les pays en développement sans littoral (**PDSL**)et les petits États insulaires en développement (**PEID**), doivent faire face aux nouveaux problèmes que posent la mobilisation d'investissements et de financements suffisants en faveur des infrastructures numériques et ont dès lors besoin d'un appui important, afin de fournir à tous des TIC sûres, fiables et financièrement abordables.

Nous nous engageons

a) à accélérer l'expansion et l'utilisation d'infrastructures, de services et d'applications numériques efficaces et modernes, pour édifier et développer encore des économies et des sociétés numériques, notamment en mobilisant des ressources financières pour fournir, dans les plus brefs délais, **une connectivité large bande universelle, sûre et financièrement abordable à ceux qui ne sont pas encore connectés**. à cette fin, il s'agira également de promouvoir les **investissements** en faveur des infrastructures et de l'accès large bande, en vue de favoriser le développement durable, d'encourager la coopération entre les États Membres et de nouer des alliances et des partenariats entre les secteurs public et privé, les organismes de financement internationaux et d'autres parties prenantes;

b) à atténuer de toute urgence les effets des catastrophes et de la pandémie de **COVID-19** dans le cadre de plans et de stratégies de rétablissement ambitieux et innovants au niveau national, afin d'assurer la continuité de la gouvernance, des activités, de l'éducation et de la vie sociale. Il s'agit notamment de fournir les cadres et les réseaux nécessaires à des activités aussi essentielles que le télétravail, le commerce électronique, l'apprentissage à distance, la télémédecine et les services financiers numériques, tout en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des jeunes filles, des personnes handicapées et des autres personnes ayant des besoins particuliers, des personnes âgées et des enfants et en préparant le terrain pour les avancées futures dans le monde de l'après-COVID. À cette fin, nous nous engageons à élaborer conjointement une approche sûre, simplifiée, fondée sur des normes et dûment coordonnée de la conception et de la mise en œuvre de biens publics numériques génériques et de solutions numériques préconisées par les pouvoirs publics qui soient centrées sur l'humain, afin de donner des moyens d'action aux particuliers et aux entreprises, tout en améliorant le bien-être social. En outre, nous sommes pleinement résolus à trouver des solutions aux problèmes liés à l'environnement et aux changements climatiques, notamment en ayant recours aux outils de télécommunication/TIC pour atténuer les effets des changements climatiques, et en remédiant aux incidences des télécommunications/TIC sur l'environnement, en collaboration avec les utilisateurs, le secteur privé, les décideurs et les régulateurs;

c) à promouvoir l'adoption de décisions stratégiques et réglementaires rationnelles, ouvertes, transparentes, concertées et permettant d'affronter l'avenir, en vue de faciliter la **transformation numérique** au lendemain de la pandémie de COVID-19 et au-delà. Nous mettrons en œuvre des stratégies et des initiatives réglementaires innovantes, afin de combler la **fracture numérique** grandissante, en assurant une **connectivité** **large bande** **universelle, sûre et financièrement abordable**, tout en améliorant la **confiance** vis-à-vis des infrastructures et des services ainsi que la **sécurité** et **la sûreté** de ces infrastructures et services. À cette fin, nous élaborerons et mettrons en œuvre des cadres réglementaires pour garantir la résilience des infrastructures, l'interopérabilité et la protection des données. En outre, nous adopterons des plans efficaces pour renforcer et améliorer les **capacités et les compétences numériques** nécessaires dans le monde en ligne, sans lesquelles la fracture numérique continuera de se creuser;

d) à exploiter pleinement les possibilités qu'offre la **transformation numérique** dans les différents secteurs de l'économie, en aidant les entreprises, les établissements universitaires et le secteur privé à libérer le potentiel des technologies nouvelles et émergentes. Nous encouragerons les innovations, afin de favoriser le développement durable et de relever les défis actuels et futurs, tels que la réduction de la pauvreté, la création d'emplois, l'égalité hommes-femmes et la cybersécurité. À cette fin, nous mettrons en place les conditions préalables, telles que l'électricité, faciliterons l'**inclusion numérique** et mettrons en œuvre des processus décisionnels fondés sur des données factuelles, pour mesurer et optimiser les incidences de la transformation numérique;

e) à fournir un appui **aux pays en développement, aux PMA, aux PDSL et aux PEID** et à coopérer avec ces pays, afin de lever les obstacles qu'ils rencontrent dans l'accès aux technologies numériques nouvelles et émergentes centrées sur les TIC et leur intégration dans différents secteurs, par exemple les services publics, l'agriculture, l'éducation, la santé, les services financiers, les transports, etc.

f) à promouvoir la **coopération** internationale entre les membres de l'UIT et les parties prenantes qui s'occupent du développement, afin de parvenir à un développement durable grâce aux technologies numériques centrées sur les TIC. Nous renforcerons et encouragerons la **coopération et les partenariats** entre les pays en développement d'une part, et entre les pays développés et les pays en développement d'autre part, afin de faciliter le transfert de technologies et de connaissances pour promouvoir un développement et une croissance économique durables.

En conséquence, nous, délégués à la huitième Conférence mondiale de développement des télécommunications, **déclarons** que nous sommes déterminés à assurer la mise en œuvre rapide et pleine et entière de la **présente Déclaration.** Nous nous engageons également à ne ménager aucun effort en vue de l'expansion et de l'utilisation des infrastructures, des applications et des services numériques, pour édifier des économies et des sociétés numériques véritablement pérennes.

La Conférence mondiale de développement des télécommunications appelle les membres de l'UIT et les parties prenantes qui s'occupent du développement, y compris celles d'organisations du système des Nations Unies, à contribuer au succès de la mise en œuvre de la **présente Déclaration**.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_